

AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2022

Avis est par la présente donné que, conformément à l'article 1007 du *Code municipal*, le rôle général de perception des taxes foncières municipales pour l'exercice financier 2022 a été déposé le 17 février 2022 au bureau de la directrice générale située au 2, rue Sirois, Les Escoumins, et que les comptes de taxes seront expédiés d'ici le 28 février 2022.

Ce rôle général de perception comprend les taxes foncières générales et spéciales imposées et à prélever pour l'année 2022 incluant les taxes, les compensations pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles, et ce, tel qu'adopté par règlement le 20 décembre 2021.

Les comptes inférieurs à 300 \$ sont payables en un versement unique avant ou au plus tard le 1^{er} avril 2022. Lorsque le compte est égal ou supérieur à 300 \$, il peut être acquitté en un versement unique ou en un maximum de **six (6) versements** égaux fixés aux dates suivantes :

- **Premier versement : 1^{er} avril 2022**
- **Deuxième versement : 2 mai 2022**
- **Troisième versement : 1^{er} juin 2022**
- **Quatrième versement : 1^{er} juillet 2022**
- **Cinquième versement : 1^{er} août 2022**
- **Sixième versement : 1^{er} septembre 2022**

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes de la façon suivante :

- Par chèque ou mandat-poste fait à l'ordre de la municipalité des Escoumins;
- Dans la plupart des institutions financières par l'entremise des services en ligne, au comptoir ou au guichet automatique.

Si vous n'avez pas reçu votre compte

Le fait de ne pas avoir reçu de compte de taxes ne vous soustrait pas à l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues. Si vous ne le recevez pas d'ici la mi-mars, vous devrez communiquer avec le service de taxation afin d'obtenir les informations requises pour votre 1^{er} versement.

Si vous êtes un nouveau propriétaire, il est possible que le compte de taxes de votre propriété ait été expédié à l'ancien propriétaire. Si tel est le cas, n'hésitez pas à communiquer avec le service de taxation pour en obtenir une copie par téléphone au 418 233-2766.

DONNÉ À LES ESCOUMINS CE 28^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022.



**Andrée Lessard, directrice générale
et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h, le 28^e jour du mois de février 2022, à chacun des endroits suivants : Hôtel de ville, bureau de Postes Canada, site Web et page Facebook.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 28^e jour du mois de février 2022.



**Andrée Lessard, directrice générale
et greffière-trésorière**